



**HAL**  
open science

## Nouadhibou "ville de transit"?

Jocelyne Streiff-Fénart, Philippe Poutignat

► **To cite this version:**

Jocelyne Streiff-Fénart, Philippe Poutignat. Nouadhibou "ville de transit"?. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2008, 24 (2), pp.193-217. halshs-00414019

**HAL Id: halshs-00414019**

**<https://shs.hal.science/halshs-00414019v1>**

Submitted on 7 Sep 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Nouadhibou « ville de transit » ?**

### **Le rapport d'une ville à ses étrangers dans le contexte des politiques de contrôle des frontières de l'Europe**

La politique de fermeture des frontières de l'espace Schengen en vigueur depuis les années quatre-vingt-dix a fait émerger de nouvelles notions et catégories migratoires, en même temps qu'elle produisait de nouveaux dispositifs de gestion des flux et les référentiels pour les légitimer. Le terme de « transit » s'est ainsi imposé dans le lexique des organisations internationales, pour qualifier à la fois un dispositif matériel de rétention ou de refoulement des migrants clandestins (*centres de transit*) et ces migrants eux-mêmes (*migrants de transit*, *populations en transit*), ainsi que le type de leur mobilité (*migrations de transit*) et les espaces qu'ils traversent (*pays de transit*, *villes de transit*).

Comme c'est souvent le cas pour le vocabulaire qui s'applique aux phénomènes migratoires, l'intelligibilité de ces expressions (*migrants de transit*, *pays de transit*, *villes de transit*, etc.) ne tient pas tant à ce qu'elles disent (le fait d'être de passage ou d'être un lieu de passage) qu'au cadre institutionnel et normatif qui a motivé précisément leur création lexicale : en l'occurrence la prohibition des circulations Sud/Nord qui, en quelques années, a fait de la migration un délit potentiel.

Le terme *migrations de transit*, tel qu'il est utilisé par les agents des organismes internationaux, ne sert pas simplement à décrire un nouveau type de mobilité internationale (comme par exemple : *migrations pendulaires*, *migrations à la valise*, *migrations transnationales*, etc. qui appartiennent en propre au lexique des sciences sociales). Il souligne le caractère illégal de l'immigration, voire de l'émigration (Rodier, 2006), et est fortement connoté par la notion de trafic<sup>1</sup>. Les *migrants de transit* ne sont pas n'importe quels migrants de passage, mais ceux, en provenance principalement des pays du Sud ou de l'Est, qui cherchent à rejoindre l'Europe en utilisant des filières de passage illégales. Les *pays de transit* ne sont pas simplement des pays qui s'intercalent entre pays d'origine et pays d'accueil dans un itinéraire migratoire, ce qui impliquerait d'y inclure la France, pays de transit vers la Grande-Bretagne. Le sens de ce terme est politique et non pas géographique, il est utilisé comme une désignation exogène accusatrice de laxisme, visant les pays qui autorisent ou facilitent l'accès de migrants clandestins aux pays européens. C'est pourquoi il est systématiquement accolé à pays d'origine (pays d'origine et de transit), l'ensemble s'opposant aux Etats-membres. C'est bien la fonction qui est assignée à ces pays que connote cette expression : celle de zone tampon, de *gate keeper* des pays exposés au risque de la « migration illégale ».

Dans ce contexte, les villes situées aux points de passage vers l'Europe sur la façade méditerranéenne ou atlantique du continent africain (Tripoli, Rabat, Tanger, Nouadhibou ...) sont devenues des lieux-tests des politiques publiques mises en oeuvre pour gérer cette nouvelle donne migratoire, où s'expérimente et se négocie la coopération entre Nord et Sud pour le contrôle des flux. La *ville de transit* devient ainsi une catégorie d'action pour un

---

<sup>1</sup> Par exemple : « Malgré des efforts toujours plus importants pour l'éradiquer, le trafic des êtres humains (en étroite relation avec la migration irrégulière de transit) ne cesse de s'accroître dans les pays de transit ». Conférence régionale sur la migration de transit. Conseil de l'Europe, Strasbourg 2004.

ensemble d'acteurs investis à un titre ou à un autre dans la gestion de la dite immigration (ou émigration) clandestine : agences internationales, ONG, polices, associations, organismes humanitaires ...<sup>2</sup>

La ville portuaire de Nouadhibou, dont il sera question dans cet article, fait partie de ces lieux désignés à l'attention des organismes en charge de politiques migratoires. Sa qualification de *ville de transit* assigne des objectifs de gestion des populations et de contrôle des circulations transfrontalières inédites dans une ville qui a développé une longue tradition d'accueil formée au cours de vagues successives de migrations de travail, au point que venir « d'ailleurs » y est depuis toujours la façon la plus caractéristique d'être « d'ici » (Poutignat et Streiff-Fénart, 2001).

On se propose dans cet article de montrer comment le sens de l'urbanité propre à cette ville se trouve mis à l'épreuve par les pressions à la fermeture des frontières exercées par les institutions européennes<sup>3</sup>. Le dispositif à la fois matériel et symbolique que ces dernières tendent à instaurer viennent surimposer une grille de lecture de la mobilité et du statut de l'étranger aux représentations qui orientent localement les relations des citoyens aux immigrés depuis la fondation de Port Etienne, devenue Nouadhibou, et sa constitution comme ville. On verra également que les dynamiques à l'oeuvre dans le rapport de la ville avec ses étrangers intègrent des stratégies et des tactiques d'acteurs qui prennent en compte et reconstruisent le sens de la catégorie *ville de transit* tel que nous l'avons explicité plus haut.

Ces dynamiques doivent aussi, pour prendre pleinement la mesure de leurs effets potentiels, être replacées dans le contexte sociopolitique d'un pays, la Mauritanie, qui constitue un espace de circulations enjambant les frontières nationales (circulation des tribus maures sur sa frontière nord ou des communautés toucouleur, soninké et wolof de part et d'autre du fleuve Sénégal sur sa frontière sud). La représentation du territoire comme espace privilégié d'échanges a contribué à forger l'identité du pays, souvent qualifié de lieu de passage et de brassage entre Afrique noire et Maghreb. Le symbolisme du « pont » ou du « trait d'union » a toutefois été remis en cause à mesure de l'affirmation de l'hégémonie de la composante maure<sup>4</sup>, et de l'exacerbation des tensions « raciales » qui ont connu leur paroxysme lors de ce qu'il est convenu d'appeler « les événements de 89 »<sup>5</sup>, dont les répercussions marquent jusqu'à aujourd'hui la vie politique du pays.

---

<sup>2</sup> Pour les géographes et les anthropologues qui travaillent de longue date sur l'espace Sahélo-Saharien, la notion de « ville de transit » servira plutôt à désigner les points de départ, ou les relais, des mobilités transsahariennes actuelles (Bredeloup et Pliez, 2005). Il s'agit alors d'une « désignation commode » qu'il convient de mettre en question en la relativisant, de même que celle de « pays de transit » ou celle, générique, de « transit », précisément parce qu'elles emportent une allusion à l'Europe comme destination finale. Celle-ci masque autant qu'elle révèle la nouvelle donne migratoire. Plutôt que de reprendre ces catégories pré-données, il convient de placer les parcours migratoires en regard de la construction singulière des fonctions d'accueil et de rebond des villes situées dans les espaces que traversent de multiples circulations.

<sup>3</sup> L'enquête qui a fourni le matériau de cet article a été réalisée à Nouadhibou en mars 2007 dans le cadre du programme ANR Mitrans. Elle fait suite à une série d'autres enquêtes menées sur ce terrain depuis une dizaine d'années.

<sup>4</sup> Les *bidân* (« les Blancs » en arabe classique) forment avec les *harâtin* (leurs anciens affranchis, aussi désignés comme *maures noirs*) l'ensemble ethnique *maure*, l'autre partie de la population mauritanienne étant constituée par les groupes minoritaires (de langue poular, soninké et wolof) collectivement désignés comme *négro-africains* (ou *kwâr* en hassaniyya).

<sup>5</sup> A la suite d'un différend frontalier entre pasteurs et villageois riverains du fleuve Sénégal, des mesures de rétorsion contre les commerçants maures au Sénégal entraînent en Mauritanie des massacres de ressortissants sénégalais. Ceux-ci furent suivis d'expulsions massives vers les pays limitrophes de plusieurs milliers de citoyens négro-africains de Mauritanie à qui fut déniée la qualité de national.

## Nouadhibou : le rapport particulier d'une ville à ses étrangers

Seconde ville de la Mauritanie (avec environ 100 000 habitants), Nouadhibou a été d'abord un petit centre colonial sous le nom de Port Etienne, fondé au début du XX<sup>e</sup> siècle et qui très vite a vu se développer sous l'égide de la Société Industrielle des Grandes Pêches ou SIGP, une activité de pêche sur un site particulièrement favorable, la Baie du lévrier, connu de longue date des navigateurs et des pêcheurs canariens. L'absence d'eau a longtemps sévèrement limité le nombre d'habitants et ce n'est qu'à partir du milieu des années cinquante, un peu avant l'indépendance et durant les années soixante, avec le développement de l'industrie minière et la création de la société MIFERMA<sup>6</sup>, que va se développer l'urbanisation de Nouadhibou, liée à ses activités portuaires. C'est également au cours de cette période que vont se fixer un certain nombre de représentations de la ville, à commencer celles qui en font « la capitale économique », ouverte sur le monde et porte d'entrée des gens et des marchandises en Mauritanie. Ces représentations sont toujours associées à l'image de Nouadhibou, on les retrouvait par exemple en 2004 dans la présentation très officielle qu'en donnait son maire dans la page d'accueil du site internet de la municipalité :

*« Nouadhibou a été, de tout temps, une ville ouverte à la fois vers l'intérieur du pays autant que vers l'extérieur comme en témoigne la présence de communautés nombreuses et d'origines diverses. Par la création de ce site, nous avons voulu perpétuer cette vocation de terre d'échange de notre cité. »*

Comme on peut le constater, font partie intégrante de cette image les caractéristiques de son peuplement. Du temps de la MIFERMA, il y avait une forte présence d'expatriés européens employés par l'entreprise et logés dans une cité distante de la ville (Cansado) dans une stricte séparation des employés indigènes selon le schéma colonial. A la suite de la mauritanisation de l'entreprise, devenue la SNIM, cette présence est devenue fort limitée, cependant avec le développement de la pêche industrielle, une présence, elle aussi fort peu intégrée au tissu social et urbain mauritanien, d'équipages coréens, chinois russes, a entretenu une image de ville cosmopolite. Là encore se fixent des représentations de la ville qui s'expriment par exemple dans ces commentaires sur Nouadhibou d'un journaliste Nouakchottois :

*« Nouadhibou est un "boat people" où se mêlent les populations du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest du pays. En y ajoutant les étrangers coréens, espagnols, russes, chinois, japonais, portugais, marocains, algériens et j'en passe, c'est un véritable "melting-pot" où les langues parlées se confondent au fur à mesure que deux passants se saluent, que l'on passe d'une ruelle à l'autre, d'un marché à l'autre, d'un bateau à l'autre. (Nouakchott Info, n°392, 27 avril 2003)*

L'identité citadine proprement *stéphanoise*<sup>7</sup> s'est ainsi fondée moins sur un enracinement que sur les valeurs distinctives du travail et de la richesse économique, l'identité commune de gens qui, au-delà de la disparité de leurs statuts sociaux et économiques, « sont capables de se nourrir par eux-mêmes ». Les traits caractéristiques du mode de vie qu'implique cette identité contrastent avec les formes convenables de la sociabilité selon les normes des sociétés

---

<sup>6</sup> Mines de FER de MAuritanie. Voir la monographie de cette entreprise réalisée par Pierre Bonte (avec la collaboration d'Abdel Wedoud ould Cheikh) : Bonte, 2001.

<sup>7</sup> qualification qui reste attachée à la ville et à ses habitants en référence à l'ancienne appellation de Port Etienne.

locales, met Nouadhibou « en marge », tel un « boat people » en pleine mer. L'image (certes osée) fait également allusion à l'isolement géographique de la ville, située sur une presqu'île, adossée à une frontière fermée jusqu'en 2002 et restée sans liaison terrestre facilement praticable avec la capitale et le reste du réseau routier jusqu'à l'ouverture de la route Tanger Dakar en 2005. Mais cet enclavement est tout autant social et culturel, car, comme l'écrit Benjamin Acloque, pour les *bidân*<sup>8</sup> elle véhicule une image de ville industrielle, sans grandeur intellectuelle, éloignée des représentations valorisées de la citadinité comme source de culture et d'éducation. Ainsi faut-il compter parmi ceux qui se sentent à quelque titre « étranger » à Nouadhibou « (les) personnes habitées toujours par la culture et l'idéal nomades vis-à-vis de la ville » (Acloque, 1999).

Par rapport aux autres villes dites « de transit » du Maghreb, dans lesquelles, comme le relève Ali Bensaad, les migrations transsahariennes réintroduisent « un cosmopolitisme par la marge » dans des univers urbains devenus largement monolithiques (Bensaad, 2005), Nouadhibou se singularise ainsi par une identité urbaine fondée sur le cosmopolitisme et le travail. Le développement de la pêche, dans un pays qui n'avait que peu de traditions dans ce domaine, a impliqué l'installation (le plus souvent temporaire, mais établissant des structures et des réseaux d'accueil) de pêcheurs venus des pays côtiers : Guinée, Guinée-Bissau, Bénin et, majoritairement, Sénégal. De plus, le développement urbain, entraîné par la sédentarisation progressive des habitants et par une relative prospérité réinvestie dans la construction, a permis l'essor rapide d'une « nouvelle ville » dont l'édification a mobilisé une main-d'oeuvre venue prioritairement des pays limitrophes, Mali et Sénégal. En l'occurrence, la mobilité des uns a servi la sédentarité des autres, non seulement par l'apport de travail, mais en favorisant des stratégies de rentabilisation du foncier qui ont accéléré le peuplement des nouveaux quartiers et la montée en puissance de leurs fonctions urbaines au détriment du centre ancien : c'est ainsi que les propriétaires des maisons du vieux centre colonial de *Khairan* (commerçants, fonctionnaires...) et les attributaires des logements de la « cité SNIM » (personnel ouvrier de l'entreprise) ont massivement loué ou sous-loué leurs appartements aux immigrés et investi les revenus tirés des loyers dans la construction de maisons au nouveau quartier de *Nimruwat (Les Numéros)*<sup>9</sup>. C'est ainsi qu'on désigne l'extension urbaine créée au nord du premier noyau urbain par l'attribution de lots (les numéros) et qui a été l'occasion des déguerpissements<sup>10</sup> des premiers quartiers spontanés. L'accroissement très rapide de cette portion de la ville, séparée de l'ancien centre par une vaste zone non bâtie, et que jouxte le quartier résidentiel de *Dubai* avec ses maisons au luxe ostentatoire des enrichis de la pêche et des affaires, tend à en faire une ville bis.

La présence des immigrés dans la ville<sup>11</sup> n'est pas totalement intégrée à l'ordre urbain, elle reste visible et visiblement étrangère au mode de vie local, celui des Maures qui jouissent à Nouadhibou, plus encore que dans d'autres villes, d'une large suprématie. Mais elle n'est pas non plus de l'ordre d'une mise à l'écart, on peut plutôt la caractériser comme un côtoiement urbain (dans le travail, les transactions commerciales) sans véritable mixité sociale. Les

---

<sup>8</sup> cf note 4

<sup>9</sup> Ces stratégies foncières ont permis à quelques commerçants ou hommes d'affaire locaux, toujours en quête de diversification de leurs activités, d'investir une partie de leurs bénéfices, tirés pour l'essentiel de la pêche, dans le « marché du sommeil » : ils achètent aux propriétaires des droits de location d'une ou deux années et les rétrocèdent aux immigrés, qui s'entassent à 5 ou 6 dans les pièces de l'ancien logement.

<sup>10</sup> Le terme « déguerpissement », largement répandu en Afrique de l'Ouest, désigne une procédure administrative de démolition des constructions précaires installées illégalement sur des terrains non lotis.

<sup>11</sup> Les autorités compétentes font état de 20 000 immigrés, dont 6000 Sénégalais et 4000 Maliens (entretien avec le chef de la sûreté de Nouadhibou, mars 2007).

quartiers où résident et travaillent les immigrés sub-sahariens jouissent d'une forte visibilité, ils sont nettement identifiables comme territoires immigrés et désignés comme tels, sans faire l'objet pour autant de ségrégation ou de stigmatisation urbaine (même si Accra, le sous-quartier où se regroupent les Ghanéens jouit d'une réputation quelque peu sulfureuse de lieu de prostitution et centre de distillation du *choum-choum*<sup>12</sup>). Loin d'être refoulés à la périphérie ou dans des zones d'habitat détérioré, les migrants résident massivement dans l'ancien cœur de la ville coloniale, qui est aussi le lieu du marché et des échanges, bordé par le *goudron median* (rue centrale), où sont implantés les bâtiments administratifs et tous les lieux-vitrines de la modernité : les trois « supermarchés » de la ville, la galerie commerciale de vente des téléphones portables, les cybercafés... Cette centralité des étrangers dans l'habitat atteste d'un droit de cité qui ne leur est guère contesté, contrastant avec une rigoureuse ségrégation dans le marché du travail qui se superpose à la hiérarchie ethnico- raciale de la société mauritanienne<sup>13</sup>. Voici par exemple la description qu'en donne ce migrant ivoirien :

- « Ici on n'a aucun problème, et puis les Mauritaniens ils ont envie de nous encore. Puisque le travail, y a du travail qu'ils refusent de faire parce qu'ils se croient un peu supérieurs à nous. Nous on est fiers de faire ça pour avoir notre argent, pour manger.

- Ils se croient supérieurs ?

- Oui, ils se croient supérieurs, les ... choses, comment dirais-je ? Les Blancs, ici les Blancs c'est eux qui dominent.

- Les Maures ?

- Oui, les Maures, tu vas jamais voir un Maure qui est chauffeur de quelqu'un. Sauf peut-être si c'est un ministre. Il est chauffeur d'un ministre peut-être. Mais un Maure qui est chauffeur de... comme ce que moi je fais, non non non. C'est des métiers qu'ils veulent jamais faire.

- Chauffeur ... domestique aussi ?

- Domestique toujours c'est les Noirs, c'est les Noirs mauritaniens ou les Noirs étrangers.

Il peut arriver toutefois que la ségrégation dans l'emploi soit elle-même exploitée par les étrangers pour s'approprier des niches spécifiques. Cela a été le cas pour une activité de transformation du poisson (activité réputée sale, malodorante, et donc volontiers abandonnée aux étrangers) qui se déroule dans un espace productif informel mais bien délimité géographiquement, dénommé Bountya. Cet espace productif a émergé dans les années quatre-vingt-dix comme un effet dérivé d'une politique d'aménagement qui ne concernait en rien les

---

<sup>12</sup> Alcool frelaté fabriqué clandestinement et vendu bon marché à une clientèle principalement sub-saharienne.

<sup>13</sup> Ce point mériterait des précisions et une discussion au-delà de ce qui est possible dans les limites de ce texte. Nous nous contenterons de rappeler ici quelques données généralement admises sur la société mauritanienne qui peuvent l'éclairer. Les termes « Maures blancs » et « Maures noirs », relativement récents, apparaissent avoir été calqués sur les désignations locales, *bidân* (Blancs) et *sudân* (Africains noirs pouvant être mis en esclavage), qui servent à classer les statuts selon une hiérarchie basée sur la condition servile. Au pôle dominé, sont ainsi désignés des groupes qui connaissent des modes différenciés d'insertion sociale et culturelle dans la société *bidân*, mais qui restent marqués par des origines incertaines et leur exclusion de la filiation agnatique sur laquelle repose son organisation tribale. Une certaine mobilité statutaire et le fait que le phénotype n'est pas un élément constitutif du statut, conduisent la plupart des auteurs contemporains à rejeter l'interprétation de ces distinctions, et des catégories qu'elles mobilisent, selon des critères raciologiques occidentaux. Cependant, avec l'urbanisation, la couleur de la peau devient un objet – contesté – des luttes de classement. Corrélativement au développement de l'ethnicité maure (*bidân*, désignant alors les hassanophones), la catégorie *harâtîn* (affranchis), en vient à désigner tous les groupes soumis à des formes de dépendance plus ou moins extrêmes (y compris l'esclavage) et prend alors elle-même le sens de « Maure noir ». Cette évolution se traduit également dans les perceptions sociales de la vie quotidienne. M. Brhame (2000) note, par exemple que « le terme *hrâtîn* s'est étendu, désignant de plus en plus les groupes de bas statut à peau sombre ». Par « hiérarchie ethnico- raciale » nous voulons donc signifier la combinaison des principes de hiérarchie statutaire propre à la société maure (les liens de dépendance des *harâtîn* à leurs anciens maîtres) et un principe de domination sociale et symbolique fondé sur le sentiment de supériorité (revendiqué ou dénoncé) des « Blancs » sur les « Noirs ».

immigrés. Lors de la construction du nouveau port de pêche en 1993, le souci de séparer le débarquement et la vente du poisson frais d'une petite production résiduelle de séché-salé susceptible de contrevenir aux normes sanitaires, a conduit les aménageurs à déplacer les transformateurs vers ce nouveau site. Ce dernier est devenu en quelques années un espace particulièrement dynamique où a pris corps un véritable dispositif transnational d'économie informelle connectant différents circuits migratoires. Il s'est maintenu par l'essaimage des réseaux d'entrepreneurs informels engagés dans le cadre du commerce international des produits halieutiques en Afrique subsaharienne, et grâce à la circulation de la force de travail ouest africaine<sup>14</sup>.

Bounty offre un exemple typique des dynamiques induites par ces croisements de circulations migratoires dans les villes de transit, mais aussi de la place particulière qui est celle des étrangers dans cette ville. Car il convient de souligner que si l'abandon de cet espace productif aux migrants revient bien à leur concéder l'exclusivité d'une portion du territoire urbain et du secteur informel, aucun droit officiel, aucun titre ne leur est cependant accordé, et il leur est rappelé à l'inverse qu'ils peuvent être déguerpis à tout moment. On trouve ici une illustration de la disposition spécifique à l'égard des étrangers qui particularise Nouadhibou : une tolérance au double sens d'acceptation bienveillante de leur présence, et de concession d'un droit provisoire, pouvant toujours être remis en cause. La présence des étrangers ne fait pas l'objet de commentaires particuliers à la seule condition qu'elle ne menace pas un style de vie, hautement valorisé par les Maures, fondé sur le commerce et l'éthique islamique. On considère en général qu'il n'y a pas lieu d'inquiéter les immigrants en tant qu'étrangers, que leur présence (en particulier celle des « frères africains ») est bienvenue tant qu'ils ne « gênent pas », c'est-à-dire qu'ils n'interfèrent pas avec les intérêts économiques des locaux. Les opérateurs économiques mauritaniens peuvent leur concéder des niches d'emploi, mais en gardant un œil sur les secteurs qu'ils leur abandonnent, prêts à les récupérer lorsque leur exploitation directe devient plus rentable que les ressources indirectes (constituées de prélèvements de toute nature) qu'on peut en tirer. Les relations des Mauritaniens négro-africains avec les migrants sub-sahariens sont marquées également par une certaine distance sans hostilité, qui peut dans leur cas être rompue par la proximité ethnique entre les groupes présents dans l'espace sous-régional. Les liens des citoyens mauritaniens *haalpulaar'en* ou soninkés avec leurs « parents » sénégalais ou maliens se maintiennent au-delà des frontières nationales, héritées des découpages coloniaux. Et de façon plus occasionnelle, les relations de complémentarité ou de parenté à plaisanterie entre les groupes (Peuls, Toucouleurs, Soninkés, Bambaras, Sérères, Wolofs) de l'espace sous-régional peuvent être à tout moment actualisées, par exemple lorsque l'invocation de ces liens entre « cousins » peut faciliter les transactions sur le marché.

Ces dix dernières années ont vu une forte augmentation de migrants qui viennent à Nouadhibou pour « tenter l'aventure », soit par la voie terrestre, soit en espérant s'embarquer sur les bateaux de pêche industrielle. Les plus fortunés d'entre eux ont payé leur passage au capitaine et bénéficient, peut-on le supposer, d'une chaîne de complicité, depuis les armateurs jusqu'aux agents (douane, police maritime) chargés du contrôle ; les plus démunis ne peuvent qu'emprunter la voie, plus risquée, du passage clandestin, en tentant de s'introduire, parfois au péril de leur vie, dans les embarcations. Pour ces migrants, qui se désignent eux-mêmes comme des « aventuriers », la ville n'est rien d'autre qu'un point de passage où l'on espère s'attarder le moins possible. Certains d'entre eux en effet quittent dans les jours qui suivent leur arrivée et sans même entrer dans la ville, la maison où le passeur les a regroupés avec

---

<sup>14</sup> Pour une description détaillée de cet espace, cf Streiff-Fénart et Poutignat 2006.

d'autres candidats au passage. D'autres, laissés pour compte après dépouillement de leurs économies par un passeur ou un intermédiaire indécis se retrouvent démunis, en quête de travail pour refaire leur pécule. D'autres enfin sont arrivés individuellement sur la base d'informations sur Nouadhibou et y travaillent pour amasser la somme nécessaire au voyage ou y patientent un temps indéfini en espérant recevoir l'aide financière plus ou moins promise par un parent en Europe<sup>15</sup>.

Cette arrivée de migrants en transit dans la ville n'a pas entraîné cependant, comme cela a été le cas au Maroc, de regroupements spécifiques aux marges de la cité. Les nouveaux venus, si leurs projets immédiats échouent, se retrouvent insérés dans le tissu social local qui a fait de longue date leur place aux nombreux migrants originaires d'Afrique Noire, et s'insèrent dans les secteurs d'emploi massivement ou parfois exclusivement occupés par des étrangers : maliens dans les services domestiques, sénégalais dans la pêche artisanale, ivoiriens dans l'enseignement du français, etc. A quoi s'ajoutent les niches ethniques à destination des membres de la communauté nationale ou plus largement africaine noire : salons de coiffure afro, restaurants. Tous ces emplois constituent pour les aventuriers des positions économiques d'attente qui rapportent peu mais ont l'avantage de pouvoir se repasser très rapidement entre étrangers et donc de permettre à leur titulaire de réaliser instantanément son (petit) capital si l'occasion du départ se présente.

Dans leur relation à la ville et à ses habitants, les migrants en transit plus ou moins prolongé (personne parmi eux ne se vit comme définitivement installé même si le séjour se prolonge pendant des années) combinent une grande familiarité avec les lieux urbains qu'ils s'approprient rapidement et la réserve de l'étranger quant aux affaires de la cité. Ils forment des micro-sociétés urbaines d'immigrés avec leurs thèmes propres d'intérêt (liés au passage et au travail), leurs propres organisations (associations, foyers), leurs propres notables (présidents d'association, « SG »<sup>16</sup>) et leurs acteurs typiques (*thiamen*, *connexion men*, *contrat men*<sup>17</sup>). Mais ces micro-sociétés sont en interaction constante avec la société locale et ses représentants officiels. Les présidents d'association fonctionnent comme une représentation diplomatique lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes de police, des décès, des incidents (bagarres, vols) concernant les membres de leur communauté.

Dans cette ville où la présence des étrangers est banale et acceptée, les candidats au passage clandestin en Europe sont des étrangers parmi d'autres, qui peuvent se confondre (dans l'image qu'on en a ou dans la réalité des parcours) avec d'autres immigrés, venus, eux, spécifiquement pour le travail. Que certains, parmi ces étrangers « cherchent la route » est notoire, mais les distinctions entre catégories de migrants, « temporaires », « en transit », « de

---

<sup>15</sup> Par exemple, ce migrant sénégalais : « Pour moi, si je viens ici, c'est pour une semaine, deux semaines, et je pars. Donc j'ai resté un mois, deux mois, je dis : bon, ça va pas aller, je vais chercher du boulot, pour payer mes cigarettes, des petites choses quoi. Donc chaque fois, je téléphone, je dis : Oh grand, tu es où ? tu es en France, je suis là toujours. Il me dit : patiente, faut pas te décourager. J'ai dit : c'est pas grave, quand tu m'amènes c'est bon, si tu m'amènes pas, je vais me débrouiller moi-même. Il m'a dit : il faut te préparer, tu fais ton passeport. J'ai fait mon passeport, j'ai été voir ma mère, j'ai dit : fais moi mon passeport, parce qu'on m'a dit de me préparer. Donc j'ai tous mes dossiers, donc j'ai dit : voilà, je suis prêt, j'attends que toi. Il m'a dit d'accord, patiente, et je suis là, ça fait maintenant 3 ans ».

<sup>16</sup> abréviation de Secrétaire Général

<sup>17</sup> *contrat-men* : manœuvres embauchés à la tâche ou à la journée pour le travail de lavage des poissons, de salage, de séchage ou d'écaillage à Bountya ; *connexion men* : immigrés déjà sur place qui servent d'intermédiaires pour les passeurs ; *thiamen* (déformation de l'anglais *chairmen*) : sorte de gérants des foyers informels où se regroupent les migrants. Pour une description très détaillée du fonctionnement des foyers et du rôle des *thiamen* à Rabat, voir : Pian, 2006.

travail »... etc., n'en demeurent pas moins largement arbitraires dans un contexte urbain où l'on reconnaît volontiers que « tous » sont susceptibles, « s'ils ont la chance » (de réunir assez d'argent, de trouver une occasion suffisamment sûre) de partir en Europe, mais dans lequel aussi s'offrent des opportunités d'installation durables, et où les projets migratoires peuvent, avec le temps, se modifier.

Telle était du moins la situation qui prévalait ces dernières années. Depuis l'automne 2005, des changements notables sont intervenus, dont il s'agit précisément de prendre la mesure. Ces changements se présentent d'abord sous la forme d'un événement et d'une situation de crise qui exigent des mesures appropriées. De cette époque, en effet, datent les premiers départs de pirogues, depuis Nouadhibou et ses alentours, vers les Canaries. En même temps viennent en ville des candidats au passage de plus en plus nombreux qui ont été confrontés plus au nord, au Maroc, à la surveillance renforcée des côtes (celles notamment d'un point de départ plus ancien situé à Laâyoune).

Ce qui justifie de parler d'évènement c'est, certes, la nouveauté, ici, de ce mode opératoire et une arrivée de migrants hors des proportions habituelles, mais surtout que cette irruption dans un ordre de choses antérieur, s'est trouvée configurée dans des récits qui vont contribuer à en fixer le sens : récits, spontanés et endogènes, que l'on peut recueillir sur place, mais ceux aussi de la presse internationale, recyclant éventuellement les premiers. L'évènement que ces médias contribuent alors à faire exister dans l'espace public, se situe néanmoins dans un horizon de préoccupations et un agenda différent et, initialement du moins, exogène. Sur place, très vite on racontera, à qui veut l'entendre, l'histoire de « l'invention » du passage, au mois de juin de cette même année, par un capitaine pêcheur parti avec peu de passagers, et qui, ayant réussi pour la première fois à atteindre l'archipel, l'aurait fait savoir par téléphone alors que tout le monde les croyait morts en mer (on trouvera le même type de récit au Sénégal, lorsque les départs de pirogues se déplaceront plus au sud). La nouvelle se serait répandue rapidement et aurait attiré ceux qui se trouvaient bloqués sur les côtes marocaines. Vraie ou fausse, l'histoire illustre la détermination de ceux qui veulent partir, toujours prêts à prendre de nouveaux risques pour trouver de nouvelles « routes » quels que soient les obstacles. Cette considération n'est pas absente des récits médiatiques, mais ceux-ci, qui paraissent au mois de mars 2006, durant lequel les reportages vont se multiplier (avant que l'attention ne se déplace au Sénégal et ne concerne plus Nouadhibou que de façon épisodique), insisteront sur l'envahissement de la ville, le désarroi des autorités, et le grand nombre des victimes. Les premiers reportages en effet sont introduits par des citations de sources espagnoles qui font état d'un nombre sans précédent de débarquements de clandestins aux Canaries et annoncent qu'une « catastrophe humanitaire » est en cours<sup>18</sup>. Mais ces faits ne font événement que pour autant qu'ils constituent eux-mêmes un épisode dans un récit plus large, qui prend forme à travers une rubrique récurrente, celle de « l'immigration illégale originaire d'Afrique » et qui les met en relation avec d'autres épisodes, parfois

---

<sup>18</sup> « Plus d'un millier d'émigrés clandestins sont mort noyés, depuis le début 2006, en tentant de joindre les îles Canaries, a affirmé mercredi 8 mars le chef de la division Afrique de la Croix rouge espagnole (...). Officiellement le nombre des victimes recensées est de 106 (...) les informations du Croissant Rouge Mauritanien (...) vont dans le même sens. « Chaque jour, près de 80 clandestins quittent la Mauritanie pour les Canaries, explique-t-il au Monde. Sur ce total, nous estimons que 40% d'entre eux n'arrivent jamais à destination. Certains accostent au Sahara occidental, les autres périssent en mer » (...) au cours des deux premiers mois de l'année, près de 2000 clandestins ont débarqué (...), soit autant que pendant les six premiers mois de 2005, selon les statistiques espagnoles » (J.P Tuquoi : « Les routes de l'immigration clandestine » *Le Monde*, 11 mars 2006).

explicitement<sup>19</sup>, le plus souvent implicitement. Il en est ainsi des corps retrouvés sur les plages, ou repêchés en mer, qui viennent s'ajouter à ceux du détroit de Gibraltar ou à ceux de l'île de Lampedusa dont la chronique est régulière ces dernières années. Les envoyés spéciaux dépêchés sur les lieux s'adressent alors systématiquement à deux types d'interlocuteurs sur qui ils comptent pour formuler les dimensions proprement locales d'événements comparables à d'autres, déjà rencontrés ailleurs et qui les ont précédés : d'une part les représentants de l'autorité publique, policiers, gouverneur et préfet, qui livrent des éléments d'information relevant de leurs compétences répressives (causes supposées de l'afflux des migrants, itinéraires, modes d'organisation des migrants illégaux... etc.) ; d'autre part les responsables sur place des organisations humanitaires (Croissant Rouge et Croix Rouge), qui justifient l'ampleur prévisible du nombre des victimes. Ces entretiens, ainsi que les descriptions des journalistes, sont souvent accompagnés du récit des souffrances et des errances des rescapés (lequels ont pu participer éventuellement à plusieurs de ces épisodes) rendant manifeste, là encore, leur détermination. Celle-ci est vue cependant sous une perspective différente, car mise en relation avec leur nombre et, face à celui-ci, avec l'impuissance des autorités locales, elle contribue à donner forme à la crainte d'une invasion incontrôlable et d'un nombre toujours plus grand de victimes insensibles aux risques qu'ils prennent. A ces craintes, supposées partagées par le lecteur, correspond l'urgence de problèmes en attente de solutions.

C'est donc en vue de résoudre ce que la presse européenne (en l'occurrence française), anticipe comme un problème inscrit dans un espace public largement extérieur au contexte local et même plus largement mauritanien, que se met alors en place rapidement un dispositif de surveillance avec « l'assistance » de la *Guardia Civil* espagnole (qui en est le véritable maître d'oeuvre). Celui-ci sera complété au mois d'août 2006 d'un plan d'action sous l'égide de l'Agence Frontex<sup>20</sup> (le premier du genre). Les fonds débloqués par la Commission européenne soutiennent le déploiement d'une importante technologie policière et militaire (radar, navires de patrouille, hélicoptères...) et la mise en oeuvre de toute une ingénierie du contrôle des frontières avec un corps de professionnels doté de son lexique spécialisé : « ARV »<sup>21</sup>, « mécanisme de réaction rapide », EGM<sup>22</sup>, etc. Dans le même temps se développent des actions de « sensibilisation » auprès des migrants, visant à dissuader les candidats au départ de prendre des risques « disproportionnés ». Très vite également, des militaires espagnols aménagent au milieu de la ville un centre de rétention des migrants expulsés des Canaries, repêchés en mer ou surpris au moment du départ.

### Surveiller, sauver, trier

L'activité déployée par les organismes internationaux (UE, OIM<sup>23</sup>) présents sur le territoire est en tous points conforme au périmètre d'action défini dans la lettre conjointe de huit présidents au président du Conseil Européen en septembre 2006 :

---

<sup>19</sup> « Madrid est à nouveau frappé par le drame de l'immigration clandestine, six mois après les assauts de subsahariens contre les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla »... cette fois les arrivées massives d'immigrants illégaux proviennent de Mauritanie » (Diane Cambon « 18 candidats à l'immigration meurent aux Canaries » *Le Figaro*, 16 mars, 2006).

<sup>20</sup> Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures

<sup>21</sup> Aide au Retour Volontaire

<sup>22</sup> Eléments essentiels de Gestion des Migrations, outil de formation mis au point par l'OIM.

<sup>23</sup> Organisation Internationale pour les Migrations : organisme intergouvernemental regroupant 120 Etats-membres et 70 organisations internationales et ONG.

« Il importe de prendre dûment en compte les spécificités de cette frontière maritime, qu'il s'agisse notamment des fonctions de patrouille et de surveillance maritime, des obligations de sauvetage et d'accueil, et des tâches d'identification et de reconduite des immigrés clandestins »<sup>24</sup>.

La mise en oeuvre de ce programme a fait émerger des acteurs collectifs dont la présence dans la ville est fortement visible : garde-côtes et policiers de la *Guardia civil*, patrouillant à bord de vedettes ou d'hélicoptères, mais aussi ONG internationales (Croix rouge, Croissant rouge, Médecins du Monde, Caritas). Le dispositif humanitaire sous l'égide de la Croix Rouge espagnole et du Croissant Rouge mauritanien, prend notamment en charge le volet assistanciel (distribution de nourriture, tentes, couvertures, etc.) de l'administration du « centre d'accueil », parallèlement à la police mauritanienne, chargée quant à elle de la fonction carcérale et du refoulement aux frontières<sup>25</sup>. En sus de (ou à travers) ces actions d'assistance humanitaire, les ONG présentes à l'intérieur du « centre d'accueil » assument en fait une triple mission : de maintien de l'ordre public - lorsque leurs représentants recommandent aux détenus d'être « disciplinés » pour éviter de déclencher les violences policières - d'identification et de tri - lorsque les « facilitateurs »<sup>26</sup> obtiennent des informations sur les pays d'origine des migrants - et de connaissance, lorsqu'ils contribuent, en faisant passer des questionnaires aux pensionnaires du camp, à construire une base de données (sur les caractéristiques sociales, les motivations, les projets, les liens familiaux... ) des clandestins.

La nouvelle fonction de *ville de transit* assignée à Nouadhibou a pu aussi renforcer et légitimer par de nouvelles missions, d'autres organisations comme l'Eglise catholique, ultra-minoritaire en Mauritanie, dont la compétence revendiquée en tant que protagoniste de ce dispositif vient de la pratique pastorale et de la compréhension qu'elle autorise de l'expérience subjective du migrant clandestin. De tous les acteurs présents sur le terrain, les religieux sont les seuls qui se positionnent résolument du côté des migrants, sans se préoccuper de leur statut et des raisons de leur présence. La mission catholique leur offre de longue date des services auxquels nombre d'entre eux, qu'ils soient ou non catholiques, ont recours : « boîte aux lettres des aventuriers », dépôt de leur argent, hébergement en cas d'urgence, etc. La situation actuelle, avec la médiatisation des tentatives de passage clandestin et des drames humains qu'elles occasionnent, n'est pas cependant sans avoir, ici comme ailleurs, quelque peu modifié les modes opératoires. Si elle laisse inchangées les pratiques traditionnelles d'assistance aux « aventuriers », elle a favorisé, à Nouadhibou comme dans les autres villes de transit, l'émergence de figures individualisées de prêtres qui s'en font les porte-parole auprès des médias, et qui connaissent une plus ou moins grande notoriété, depuis la visite obligée au curé du lieu pour tout visiteur (journaliste, chercheur, représentant d'ONG) intéressé par la question de l'immigration clandestine, jusqu'à

---

<sup>24</sup> [http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/lettres\\_et\\_messages/2006/septembre/lettre\\_conjointe\\_de\\_huit\\_chefs\\_d\\_etat\\_ou\\_de\\_gouvernement\\_europeens\\_adressee\\_au\\_president\\_du\\_conseil\\_europeen\\_premier\\_ministre\\_de\\_la\\_finlande\\_sur\\_l\\_immigration\\_illegale\\_en\\_mediterranee\\_et\\_au\\_sud\\_de\\_l\\_europe.61182.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/lettres_et_messages/2006/septembre/lettre_conjointe_de_huit_chefs_d_etat_ou_de_gouvernement_europeens_adressee_au_president_du_conseil_europeen_premier_ministre_de_la_finlande_sur_l_immigration_illegale_en_mediterranee_et_au_sud_de_l_europe.61182.html)

<sup>25</sup> Ce partage des tâches dans le centre d'accueil n'est pas sans rappeler celui que Michel Agier décrit à propos des camps de réfugiés : les opérations de police visant à surveiller et contrôler y sont contrebalancées par les interventions de ceux qu'il désigne, en reprenant l'expression de Bourdieu, comme « la main gauche de l'Empire » (Agier, 2007).

<sup>26</sup> Employés par le Croissant rouge dans des fonctions de médiateurs auprès des détenus.

l'intronisation de prêtres écrivains dans les milieux intellectuels par la médiation de personnalités académiques ou associatives<sup>27</sup>.

L'intervention conjointe de tous ces acteurs contribue à inscrire dans l'arène publique locale un problème (la présence dans la ville de migrants animés de l'intention de passer clandestinement en Europe), dont nous avons vu qu'il a été initialement formulé par la presse européenne sur un arrière-plan de préoccupations pragmatiques extérieures à l'espace public mauritanien.

C'est en fonction de ce problème, de ses enjeux (la lutte contre l'immigration irrégulière, la prévention des noyades, le démantèlement des réseaux de trafic d'êtres humains) et des actions publiques qu'appelle sa résolution (la coopération policière, l'aménagement de centres d'accueil, la mise en place d'un dispositif d'assistance) que les acteurs présents dans l'espace local vont définir et orienter mutuellement leurs activités. Celles-ci impliquent des opérations de cadrage, des procédures d'identification et d'étiquetage, des techniques et des savoir-faire, qui contribuent à rendre la situation compréhensible pour tous, professionnels ou volontaires, mauritaniens ou étrangers, et que chacun peut utiliser en retour pour légitimer son action.

De tels processus sont clairement en jeu dans la construction d'une cartographie imaginaire réinterprétant la place des migrants dans la ville selon des catégories socio-urbaines créées pour d'autres populations ou dans d'autres contextes : celle, par exemple, de *bidonville* utilisée dans la brochure de la congrégation des spiritains (Pentecôte sur le Monde, numéro de juillet-août 2006) consacrée aux aventuriers de Nouadhibou. La dureté de leurs conditions de vie est illustrée par l'image des baraques du quartier spontané de *Jeddida*, présenté comme « le bidonville de Nouadhibou où s'entassent des milliers de gens en transit », alors que ses habitants sont en fait très majoritairement, voire exclusivement, mauritaniens. Un autre exemple de ces opérations de cadrage est fourni par les procédures de description et de quantification mises en oeuvre dans les enquêtes visant à améliorer les connaissances sur les « profils migratoires » qui se sont généralisées depuis quelques années<sup>28</sup>. Ces études impliquent toute la chaîne des différents intervenants : depuis les organismes internationaux (UE, OIM, HCR) qui les ont commandées jusqu'aux associations locales, chargées du recueil des données (sondages, entretiens), en passant par les Fondations ou ONG européennes qui sont les maîtres d'oeuvre de l'étude. Un aspect remarquable de ces études est la façon dont les données sur l'habitat des immigrés recueillies « sur le terrain » par les ONG locales sont reformatées pour correspondre aux catégories administratives de la gestion urbaine des populations. Les monographies réalisées par les ONG locales mentionnent avec régularité les mêmes sites d'implantation des immigrés : *la cité SNIM, l'Areiguib, Khairan, Accra, Tcharka*. Mais à mesure de leur diffusion vers le haut de la chaîne des intervenants et de la montée en généralité qu'elle implique, ces dénominations laissent la place aux catégories génériques du lexique des gestionnaires du développement urbain et de la lutte contre la pauvreté, comme *périphérie, développement périurbain, zones de pauvreté*, etc. Ainsi, dans

---

<sup>27</sup> Voir par exemple Lépine, 2006.

<sup>28</sup> Ces enquêtes fournissent des chiffres et des pourcentages très précis sur les motivations des migrants, leurs trajectoires, leurs projets, etc. Une étude indique par exemple (sans toutefois préciser ses sources et ses méthodes d'évaluation) la proportion de migrants qui sont à Nouadhibou « pour le travail » (30%) et ceux qui sont là « pour passer » (70%). On peut observer que, quel que soit leur intérêt en termes d'apport de connaissance, ces résultats viennent confirmer, du fait même qu'ils sont produits, le bien-fondé de la procédure d'investigation, et de l'entreprise de tri et de segmentation des populations qui l'inspire.

ce document<sup>29</sup> : « /.../ l'accroissement du phénomène migratoire peut générer à terme des tensions sociales, avec une compétition sur le marché du travail, un développement périurbain incontrôlé donnant naissance à des zones de grande pauvreté perçues comme les territoires de certaines nationalités africaines, notamment dans les périphéries de Nouakchott et Nouadhibou ». Peu adéquates pour qualifier les quartiers occupés, à Nouadhibou, par les immigrés (qui logent, comme nous y avons insisté, plutôt au centre et plutôt dans le « dur » que dans l'habitat précaire), ces catégories servent néanmoins à formuler le cadre à partir duquel s'interprète la présence immigrée dans la ville et s'identifient les problèmes qu'elle pose. Dans les exemples que nous avons donnés, l'appel à des catégories urbaines (bidonville, périphérie, etc.), vient renforcer dans un cas, l'impression de la misère et du malheur dans le registre de langage compassionnel propre à l'institution religieuse ; dans l'autre, il vient souligner la dangerosité de la migration et conforter la légitimité d'une politique de contrôle. Ainsi, les différents acteurs participant d'une façon ou d'une autre à la gestion de la migration irrégulière, contribuent à donner corps à la figure du migrant clandestin selon des motifs et des points de vue fort divers, mais qui néanmoins se renforcent mutuellement.

La double mission de surveillance (des frontières) et de protection (des migrants et réfugiés), qui est au cœur du dispositif, délimite un répertoire d'actions (assister, refouler, enfermer, sauver, punir) applicables à des types d'acteurs (travailleurs immigrés, clandestins, passeurs, trafiquants). La distribution des rôles et des identités se trouve dans ce cadre polarisée d'une part par la figure du « candidat au suicide », que le « mirage » de « l'eldorado » européen rend inconscient des risques encourus, et d'autre part par la figure du passeur, « trafiquant d'être humains ». Comme toute typification, la construction de ces figures met en relief certains éléments de la réalité (la détresse des clandestins refoulés ou ayant frôlé la mort, l'existence avérée de trafics de drogue et de réseaux de prostitution de l'Afrique vers les pays européens), et en refoule d'autres, qui contribuent pourtant à la complexité des situations réelles.

En fait, les nombreux entretiens que nous avons eus avec les aventuriers porteraient plutôt à voir la plupart d'entre eux comme des acteurs qui intègrent dans leurs actions l'évaluation rationnelle du risque (dans un calcul coûts-bénéfices) et la confortent par une représentation du monde fondée sur l'aléatoire, où la religion (l'islam, le catholicisme ou le protestantisme) joue un rôle central. C'est précisément la combinaison de ces deux déterminants de l'action, la prise de risque calculée et la croyance au destin (qui met tout homme dans la main de Dieu), qui est constitutive de la notion d'« aventure ». Loin d'être, selon la représentation qu'on s'en fait communément, un *desperado* aveuglé par un mirage (et qu'il convient donc de détourner de son entreprise en l'éclairant sur les dangers qu'elle comporte), l'aventurier ressemble plutôt à ce héros individualiste dont parle Luhmann « tenant bon contre toutes sortes de dangers et préparé à toutes les formes de mauvaise surprise » (Luhmann, 2006, p. 17).

On peut observer par ailleurs que la criminalisation de la figure du passeur comme « trafiquant d'être humains » occulte l'existence beaucoup plus complexe et diversifiée de tout un petit peuple de courtiers et d'intermédiaires qui, pour la plupart d'entre eux, vivent dans le même tissu social et économique que ceux auprès desquels ils remplissent ces fonctions.

---

<sup>29</sup> « Profil Migratoire de la Mauritanie ». Etude réalisée d'octobre à décembre 2006, sous l'égide du HCR, de l'OIM et de l'UE.

L'économie du passage<sup>30</sup> repose en fait sur un continuum entre les candidats au passage et ceux qui les convoient, dont les activités sont plus ou moins lucratives en fonction des ressources dont ils disposent : depuis la personne au sommet qui achète ou fait construire les embarcations jusqu'aux chefs d'équipage (le capitaine de la pirogue et son assistant) qui ne bénéficient que de la gratuité de leur propre passage que leur vaut leur compétence de navigation plus ou moins avérée et la possession d'un GPS, en passant par les *coxeurs* qui remplissent les pirogues, et les petits intermédiaires, souvent des immigrés établis qu'ils chargent de la prospection auprès de leurs communautés respectives<sup>31</sup>.

Si, comme le déplore un document de l'OIM, les « candidats au suicide collectif » se font les complices des « trafiquants », c'est qu'ils ne les considèrent pas comme tels, mais comme des pourvoyeurs de services vis-à-vis desquels la principale question qu'on se pose, comme au fond avec tout prestataire dans un marché, est de faire le tri entre les gens honnêtes et ceux qui vont vous rouler. Le circuit du passage fonctionne en effet comme une agence de voyage informelle qui en s'appuyant sur des relais de ville en ville prend en charge la totalité du voyage, depuis le convoyage en voiture jusqu'à Nouadhibou, l'hébergement sur place en attente du départ, les consignes données aux « voyageurs », la constitution de la pirogue et son départ vers les Canaries. Dans ce marché où aucun mode formel de régulation des transactions n'est envisageable, les « clients » sont parvenus en dépit de la vulnérabilité attachée à leur position de migrants illégaux, à établir des procédures minimales de réduction des risques de tromperie. La menace de voir le marché se tarir par la diffusion des récits des « arnaques » au sein des réseaux migratoires a ainsi conduit les passeurs à accepter certains changements des règles du jeu : les modalités de paiement, par exemple, sont depuis quelques années, fractionnées en deux parties, l'une payée par le passager lui-même sous forme d'arrhes, l'autre remise par une personne sûre après le succès de l'opération.

Mais, précisément parce qu'elle est démultipliée et de bout en bout informelle, la filière comporte à chacun de ses points de connexion, le risque d'être victime de pratiques malhonnêtes, et en effet les « arnaques » y sont, si l'on peut dire, monnaie courante. Il n'est pas rare de croiser dans les rues de Nouadhibou un de ces malchanceux dépouillés de toutes leurs économies. Si nombre d'entre eux trouvent dans la solidarité de leur communauté et dans les occasions de travail offertes en ville, les moyens de remettre leurs projets à plus tard, d'autres, plus isolés ou plus fragiles, manifestent tous les signes d'une grande détresse. Ils sont en général considérés avec compassion par les habitants qui, charité islamique oblige, contribuent par une modeste obole à les aider à rentrer chez eux.

De façon surprenante, concernant un échange économique illégal, dans lequel le respect du contrat ne peut pas, en principe, être garanti par les pouvoirs publics, le point de vue des migrants se voyant comme des victimes de malhonnêteté dans un marché commercial est considéré comme recevable par les juridictions locales. Ainsi, des passeurs indéliçables ont pu être condamnés en justice à dédommager des clandestins ayant échoué dans leur tentative après avoir payé leur passage<sup>32</sup>. Si toutes les pratiques de corruption sans lesquelles le passage serait impossible ne sont jamais sanctionnées, par contre vendre, en connaissance de

---

<sup>30</sup> dont l'émergence peut être considérée comme un effet pervers de la politique de fermeture des frontières, qui en généralisant la restriction des visas depuis 1990 (convention de Dublin) a fait de la liberté de circuler une valeur qui s'échange sur le marché.

<sup>31</sup> Il convient d'ajouter à cette liste des bénéficiaires de l'économie du passage, les marabouts locaux, que les passagers musulmans des pirogues ne manquent pas de solliciter pour des rituels de protection et la confection d'amulettes avant de s'embarquer.

<sup>32</sup> Entretien avec O. B., avocat, Nouadhibou, mars 2007.

cause, un service que l'on ne peut accomplir, contrevient à l'éthique commerçante et demande réparation selon les critères de la société locale.

Les deux figures typiques du « candidat au suicide » et du « trafiquant », construites par l'attribution de déficiences cognitives (le clandestin inconscient) ou morales (le passeur sans scrupules) peuvent ainsi apparaître comme des simplifications outrageuses d'un tableau en réalité bien plus complexe. Il n'en reste pas moins qu'elles ont leur propre fonctionnalité discursive : leur combinaison systématique dans les discours des agences internationales permet de connecter les registres opposés de la répression et de la compassion, les activités de police visant les migrants coupables de fraude pouvant simultanément être vues comme des activités de protection de victimes (des trafiquants).

### La redéfinition de la place des immigrés dans l'espace urbain local : entre « bonne gouvernance » et économie morale du thieb-thieb

Ces activités de dénombrement, de classification, de tri, et de collecte de renseignements, qui participent d'un programme de « renforcement des capacités institutionnelles » conduit par l'OIM et la Communauté Européenne, sont indissociables d'une entreprise de normalisation morale et juridique de la société et de l'Etat mauritaniens. Le dispositif de contrôle de l'immigration irrégulière, avec ses référentiels qui combinent bonne gouvernance, répression (des trafics et de la traite) et action humanitaire, vise à remédier aux défauts de surveillance du territoire et des frontières de l'Etat mauritanien, rendue inefficace par une bureaucratie mal équipée, mais surtout mal formée et corrompue. Les « défaillances » en cause doivent cependant être mises en rapport avec un ensemble plus large de pratiques marquées par l'illégalisme et qui relèvent toutes de la transgression de l'intégrité territoriale : va-et-vient frontaliers, commerces informels, contrebande, pêche illégale, migrations régionales transnationales, saisonnières ou non. Tous ces mouvements exploitent le caractère « poreux » des frontières, ils supposent un contrôle lâche, mais nullement inexistant, qui n'implique pas l'abandon par l'Etat de ses prérogatives régaliennes (Bennafla, 1999). La possibilité de « régulariser » après coup son passage, de franchir les nombreux barrages sans papiers en règle, de s'enregistrer hors délais comme étranger résident, de même que les complicités ou les « tolérances » qu'exigent des activités plus illégales, ne supposent pas une absence de contrôle, elles en sont tout au contraire une modalité. Ces pratiques de prélèvement ou de racket participent du système de corruption que dénoncent les bailleurs de fonds et qu'ils cherchent à rectifier par des actions de sensibilisation, de formation, de coopération pour implanter une culture étatique de la bonne gouvernance. Mais si ces pratiques pointent bien la faiblesse de l'Etat de droit, elles n'en sont pas moins dotées d'une forme de légitimité, parce qu'elles s'inscrivent dans un univers de normes partagées, une culture politique ou encore, selon les termes d'Olivier de Sardan, une « économie morale » largement répandue en Afrique où elle recouvre les formes banales de « la politique du ventre ». Elle s'exprime en Mauritanie au moyen de la catégorie du *thieb-thieb* sous laquelle sont pensées aussi bien la réussite et l'ascension sociale que les pratiques de survie et les transactions quotidiennes (Ould Ahmed Salem, 2001). Sa matrice sémantique oppose ce qui « est fait avec précision, réglé, carré, droit, "scientifique" », à ce qui est bricolé, arrangé ; elle sert ainsi à désigner, avec une connotation positive qui l'associe à la « virilité », les accommodements avec la loi, les diverses manières de contourner les règles, voire d'en inventer des nouvelles. Cette catégorie qui sert à rendre compte, de l'informalisation de l'Etat et de la société, à la décrire mais aussi à l'agir, est aux antipodes des dispositions que cherche à développer l'intervention des organisations internationales. Elle s'applique par contre aux pratiques sous-jacentes à la

disposition de Nouadhibou envers les étrangers que nous avons qualifiée de « tolérante », en ceci qu'elle combine hospitalité et prédation.

Soumis aux fortes pressions exercées pour qu'ils se dotent d'une politique migratoire et intensifient le contrôle de l'immigration clandestine<sup>33</sup>, les pouvoirs publics mauritaniens ont su donner des gages de leur bonne volonté en signant des accords, en collaborant à la surveillance des frontières, en tentant d'intercepter par des contrôles routiers les étrangers dont ils ont des raisons de penser qu'ils sont des candidats potentiels à « l'émigration clandestine ». Dans le même temps, ils doivent faire la place aux négociations implicites de la réciprocité des relations internationales entre la Mauritanie et les pays d'où proviennent les immigrants d'Afrique sub-saharienne, où sont installés nombre de ressortissants mauritaniens. Ces négociations ne se situent pas seulement au niveau des relations diplomatiques entre les Etats de la sous-région<sup>34</sup>, mais aussi dans les interactions quotidiennes entre les migrants et les représentants des autorités locales. Les migrants ne manquent pas de rappeler aux agents du contrôle qui tentent de profiter de leur situation de clandestin, les effets de rétorsion que leurs propres « parents » au pays, s'ils étaient informés des ennuis qu'on leur cause, pourraient exercer sur les nombreux commerçants maures qui y tiennent boutique.

Les autorités locales mettent en avant quant à elles, les difficultés pratiques à mettre en oeuvre cette politique du tri<sup>35</sup>. L'injonction à distinguer des migrants légitimes et illégitimes, sur la seule base de leurs motivations, comporte en effet une large part d'arbitraire dans un contexte urbain comme celui de Nouadhibou où les protagonistes de différentes vagues migratoires se mêlent dans la ville et où leurs trajectoires peuvent se croiser à tout moment : nul ne peut dire si tel Malien, employé depuis plusieurs années dans les services domestiques, selon une filière d'embauche ancienne et bien constituée, ne sera pas dans le prochain bateau, et si tel « aventurier », venu avec l'intention déterminée de gagner l'Europe par tous les moyens, ne va pas finir par installer une petite affaire qui le retiendra à Nouadhibou pendant des années ou pour toujours.

Ainsi face à ce déploiement d'interventions extérieures sur leur territoire, les autorités mauritaniennes se sont cantonnées, pour la mise en place de nouvelles réglementations et l'instauration de nouvelles procédures, dans un rôle plutôt passif. Les agences internationales le déplorent et y voient « une relative indifférence à l'égard de la migration, un phénomène toléré plus que géré »<sup>36</sup>. Et en effet, la présence des migrants de transit ne constitue pas jusqu'à ce jour un problème suscitant des mesures de politique publique<sup>37</sup> ou digne de figurer dans l'agenda politique, comme l'atteste l'absence totale de la question migratoire dans la campagne électorale qui s'est déroulée au début de l'année 2007. A Nouadhibou, l'immigration en provenance des pays d'Afrique Noire reste acceptée (et exploitée) selon les modalités antérieures. Les Maures poursuivent leur commerce habituel avec leurs étrangers selon les mêmes modalités d'insertion-exploitation par le travail, auxquelles viennent

---

<sup>33</sup> La coopération de l'UE avec les pays de transit (celle notamment de l'Espagne très active en Mauritanie et particulièrement omni-présente à Nouadhibou) étant, depuis le conseil européen de Séville (2002) fortement liée à la bonne volonté manifestée par leurs Etats en ce qui concerne la lutte contre l'immigration.

<sup>34</sup> Bien que s'étant retirée de la CEDEAO (Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest) depuis 1999, la Mauritanie a maintenu des conditions privilégiées de circulation et d'installation pour les ressortissants des 15 pays membres de la Communauté.

<sup>35</sup> « Ils sont où les clandestins ? », chef de la sûreté de Nouadhibou lors d'un entretien en mars 2007.

<sup>36</sup> « Profil Migratoire de la Mauritanie », op. cit.

<sup>37</sup> sinon celles, rares mais spectaculaires (descentes de police à la cité SNIM ou à Accra, rafles dans les maisons regroupant des candidats au départ), destinées à manifester ostensiblement la collaboration des autorités vis-à-vis de l'UE ou leur sensibilité à la pression des imams qui dénoncent le relâchement des moeurs.

s'ajouter les bénéfices propres à l'économie du passage. Les drames du passage clandestin (noyades, errance dans le désert des migrants refoulés...) qui ont défrayé la chronique dans les pays européens n'ont donné lieu qu'à de rares articles dans la presse mauritanienne qui se contente le plus souvent de reproduire sans trop de commentaires les dépêches d'agence.

Il n'en reste pas moins que les dispositifs mis en place contiennent leur propre force d'imposition, d'autant que ces tendances à identifier et différencier des positions dans l'espace urbain considérées comme plus ou moins légitimes (celles des établis et des *ousiders*, des réguliers et des irréguliers, des migrants de travail et des clandestins, etc.), entrent en résonance avec d'autres tendances susceptibles de modifier le sens de la présence immigrée :

-Une tendance proprement urbaine qui voit s'édifier, à distance du premier Nouadhibou, un second Nouadhibou, qui a prétention d'être le « vrai », parce que construit, celui-là, par ses habitants eux-mêmes et que s'y affirme une identité citadine, sinon autochtone du moins assurée de sa sédentarité. Par contraste, les régions de l'ancien centre et du port, avec leur mélange de populations et les opportunités qu'y offrent les mobilités de ceux qui les habitent, en viennent à apparaître en marge, comme le rappel d'une histoire qui est ou devrait être révolue.

-Une tendance, celle-ci plus directement politique et d'inspiration réformatrice, à associer les mesures pour combattre l'immigration clandestine au renforcement de la lutte contre la pêche illicite. Cette association se justifie, bien sûr, parce que l'une et l'autre activités se déploient dans les eaux territoriales. Mais ce faisant, une préoccupation qui rencontre l'appui des bailleurs de fonds sert également les visées actuelles du gouvernement de réformer l'administration du secteur de la pêche et de limiter la fraude<sup>38</sup>, ainsi que la volonté de « mauritaniser » la pêche artisanale. On peut voir dans cette stratégie des pouvoirs publics consistant à intégrer leurs objectifs aux visées exogènes qui leur sont imposées, la manifestation d'un phénomène plus général que Jean François Bayart désigne comme « stratégie d'extraversion » : l'instrumentation de la contrainte externe par les détenteurs du pouvoir en vue de leurs objectifs propres de centralisation politique et d'accumulation économique (Bayart, 1989).

-Enfin la tendance, fortement manifestée lors la campagne électorale de Mars 2007 par les politiques et les membres de la société civile, à oeuvrer pour une réconciliation nationale entre Maures et Négro-Africains et à reconnaître à ces derniers une place légitime dans le cercle national. Une distinction plus nette, tendant à inclure certains et à exclure d'autres sur la base du statut national, pourrait alors s'opérer au sein de la population noire, jusqu'ici globalisée dans le même mépris extériorisant du « Sénégalais »<sup>39</sup>. Un tel déplacement de la frontière Nous/Eux n'est pas, selon certains bons observateurs de la situation politique locale

---

<sup>38</sup> préoccupation qui s'est traduite notamment à Nouadhibou par la mise en chantier d'un quai « de surveillance maritime », par un contrôle plus strict des pirogues en provenance du Sénégal, par l'immatriculation des navires et la mise en place d'un système de détection électronique.

<sup>39</sup> C'est du moins le stéréotype que les mauritaniens négro-africains attribuent à leurs concitoyens maures, attribution qui exprime leur sentiment de ne pas être eux-mêmes considérés comme des citoyens à part entière. A Nouadhibou, les pêcheurs qui travaillent et résident dans le quartier de la Tcharka, peuvent aussi bien être des immigrés sénégalais, maliens, béninois, que des Wolofs de nationalité mauritanienne venus de N'Diago, localité située à l'extrême sud-ouest de la Mauritanie. Mais il est notoire que, comme on nous l'a souvent dit : « pour eux (sous-entendu les Maures) tout ça, c'est des Sénégalais ». Selon Abdou Daïm Dia, les pêcheurs de N'Diago présents à La Tcharka ont cherché après les événements de 89 à valoriser leur appartenance nationale pour se distinguer des pêcheurs (également wolofs) venus de Saint Louis avec qui on les confondait. (Dia, 2001)

sans présenter le risque de voir le racisme latent de la société mauritanienne se redéployer en xénophobie ouverte<sup>40</sup>.

### Retour sur la « ville de transit » : l'idéologie du transnational en pratique

Notre interrogation initiale portait sur la mise à l'épreuve de l'image de Nouadhibou comme ville marquée par le cosmopolitisme et le travail, lorsqu'elle se combine avec sa désignation comme « ville de transit » et les implications que cette désignation comporte en termes d'action publique. Ceci nous a conduit d'abord à préciser les composantes de cette image : son caractère de ville industrielle, en contraste avec les valeurs de la citadinité maure, de ville commerciale inscrite dans des circuits d'échange globaux mais longtemps isolée du reste du territoire mauritanien, ce que résume bien l'expression « tournée vers le large » (Bisson, 2006). La présence dans la ville des étrangers originaires de la sous-région était jusqu'ici pleinement intégrée à cette image, une sorte de confirmation supplémentaire de la valorisation de l'esprit d'entreprise.

C'est sur ce fond de représentations partagées qu'a pu se développer un système migratoire original, organisé par le croisement de différents types de circulation : migrations de travail dans l'espace sous-régional, certaines spécifiquement liées à la pêche, d'autres à différents secteurs d'emploi, modernes avec le développement des filiales de la SNIM, ou plus souvent informels dans les domaines traditionnellement réservés aux étrangers ; migrations commerçantes liées à l'importation/exportation de produits (textile, pêche, produits illicites) ; migrations de transit des « aventuriers » en quête d'un passage vers l'Europe qui sont venues s'articuler sur les précédentes sans altérer les significations symboliques qui rendent ces circulations non seulement possibles mais acceptables.

Les mesures mises en place dans le cadre de la politique de surveillance des frontières viennent polariser ce système migratoire fluide sur son dernier segment, en ciblant la catégorie d'**émigrant** clandestin ou illégal dans un contexte où rien ne différenciait jusque-là ce dernier de l'**immigré**, nullement clandestin ou illégal. Elles tendent à créer des catégories distinctives d'immigrés (réguliers, permanents, de passage), là où précisément le système migratoire local produisait l'indistinction.

Au delà de son intérêt monographique, le cas de Nouadhibou montre comment le statut de « ville de transit » et les principes de conditionnalité de l'aide internationale qui lui sont associés, peuvent affecter la signification des mouvements migratoires et la place des migrants dans la ville ainsi désignée. Il met en évidence la force rhétorique des catégorisations et désignations comme « ville de transit », « migration irrégulière », « clandestins », « passeurs », « trafic », etc. Le réseau notionnel formé à partir de tous ces mots, devenus banals dans les discours savants, experts ou ordinaires sur les migrations contemporaines, constitue le versant discursif d'un dispositif de contrôle du mouvement des personnes dont le versant matériel est constitué par des constructions (centre de rétention), du matériel de surveillance (hélicoptères, bateaux), du personnel humain (militaire, technique, humanitaire). Comme toute politique migratoire, la politique de contrôle des frontières de l'Europe implique pour sa mise en oeuvre tout un travail de légitimation des actions entreprises, qui les rende compréhensibles et acceptables par les opinions publiques des pays

---

<sup>40</sup> Nous remercions notre collègue et ami, Amadou Sall, professeur de sociologie à l'Université de Nouakchott avec qui nous avons pu longuement discuter de ces aspects au cours de conversations informelles.

concernés. En Mauritanie, ce travail de légitimation passe par un procès d'illégitimité des migrants eux-mêmes, de leur présence dans la ville, illégitimité que ces mots (« transit, « clandestin », etc.) viennent précisément souligner. Ce processus n'est ni nouveau ni spécifique à la situation mauritanienne, on peut même penser que cette mise en saillance du caractère illégitime de la présence immigrée (illégitimité dont Sayad soulignait qu'elle était toujours une donnée latente de la condition d'immigré) constitue le discours standard de toutes les politiques migratoires en période de restriction des flux. La nouveauté des politiques migratoires de l'époque contemporaine, que le cas de Nouadhibou permet d'observer avec une particulière netteté, est que l'essentiel de ce travail idéologique de légitimation/dé légitimation est assuré par les experts des organismes internationaux (OIM, UE, HCR) plus que par le personnel politique des Etats. On a vu comment l'activité de ces experts consiste à élaborer des procédures de comptage et d'identification (notamment dans les études sur les « profils migratoires »), à opérer des distinctions catégorielles au sein de la population immigrée (migrants venus « pour le travail » ou « pour passer »), à imposer des codifications lexicales (par exemple en ce qui concerne l'OIM officialiser le terme « migrants irréguliers » qui suggère la nécessité de légiférer, contre le terme « clandestins » utilisé par les autorités locales, qui appartient plutôt au registre policier), à proposer des grilles d'interprétation (celle par exemple qui lie immigration et marginalité urbaine).

On peut voir ainsi illustrés, à une échelle locale, les profonds changements qui caractérisent les migrations du début du XXI<sup>e</sup> siècle, dont la nouveauté est souvent appréhendée par le concept de transnationalisme. La nouveauté de ces migrations (ce qui permet de les voir comme « transnationales ») tient moins aux caractéristiques des mouvements de personnes qu'aux dispositifs qui visent à empêcher ces mouvements. Comme l'ont noté Waldinger et Fitzgerald dans leur critique du concept de « transnationalisme », les dispositifs étatiques contrôlant les mouvements transfrontaliers n'a cessé de s'intensifier tout au long du XX<sup>e</sup> siècle (Waldinger et Fitzgerald, 2004). Ce que montre l'exemple de Nouadhibou, c'est à quel point ces dispositifs sont devenus à proprement parler transnationaux, non seulement parce qu'ils sont mis en place à un niveau supra-national, mais parce qu'ils décontextualisent les rapports sociaux entre migrants et autochtones dont les significations se sont forgées localement au cours de l'histoire, pour les reconfigurer selon des normes abstraites à vocation universelle, comme le régime des Droits de l'Homme, ou les principes de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

Le caractère idéologique de ces discours normatifs (leur « hypocrisie »), dénoncé par les associations de défense des immigrés, ne fait guère de doute, les normes en question pouvant à l'occasion s'effacer derrière le recours brutal au monopole étatique de la violence. Ils n'en sont pas moins révélateurs des évolutions en cours, celle notamment de la montée en puissance de formes de « démocraties exclusives », qui selon Balibar, font fonctionner des mécanismes permettant de naturaliser l'exclusion « en en faisant la forme même de l'universel ou sa conséquence logique » (Balibar, 2007). Deux aspects du corps doctrinal sur les politiques migratoires européennes, à l'élaboration duquel contribuent les organismes internationaux comme l'OIM, méritent ici d'être relevés : d'une part, les efforts pour inciter les pays du Sud traversés par les migrants à rendre la présence de ces migrants sur leur territoire illégales, efforts qui passent par les tentatives d'y promouvoir une « culture légale » et la rationalisation des procédures de contrôle ; d'autre part un traitement des migrants, fondé sur l'ambiguïté entre logique sécuritaire et logique assistancielle. Cette dualité répression/protection, que l'on a vu à l'oeuvre dans la gestion du centre de rétention de Nouadhibou, a pour pendant une représentation bi-polarisée des migrants eux-mêmes, comme victimes et délinquants (dangereux parce que misérables, méritant la compassion mais prêts à

tout), qui peut éventuellement se dédoubler sur plusieurs figures (celle du migrant subsaharien, nécessairement pauvre et analphabète, et celle du passeur, nécessairement criminel).

Ces images que relaient inlassablement les médias des pays occidentaux, expriment et imposent une nouvelle vision des migrations comme acte criminel ou illusion victimaire du passage des frontières. Cette imposition normative n'est pas sans susciter des résistances et des débats, elle rencontre sur son chemin les politiques étatiques de pays comme la Mauritanie dont elle peut heurter les efforts de construction nationale et de consolidation des relations sous-régionales, aussi bien que les activistes impliqués dans le mouvement social de défense des étrangers qui interviennent dans la définition des enjeux discursifs qu'elle tente d'imposer. Mais on peut néanmoins penser que cette doxa « transnationaliste » organisant de nouvelles représentations de la mobilité est en voie de s'imposer comme l'équivalent mondialisé de la domination Nord/Sud, autrefois exprimé par la vision nationaliste des migrations que Sayad appelait la pensée d'Etat.

Jocelyne Streiff-Fénart et Philippe Poutignat  
URMIS  
Université de Nice, CNRS  
24 av. des Diabes Bleus, 06300 Nice France.

#### Références :

Acloque B. 1999 « Nouadhibou c'est déjà ailleurs ! Sur l'élaboration et la représentation sociale de l'espace urbain en milieu nomade », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 38 : 307-319

Agier M. 2007 « Le chaos et les camps. Genèse du gouvernement humanitaire », in (sous la direction de S. Paugam) : *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, collection Le lien social : 797-815

Balibar, E. 2007 Le retour de la race, *Mouvements*, n° 50, juin-août : 162-171

Bayart J. F. 1989 *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, collection L'espace du politique.

Bensaad A. 2005 « Les migrations transsahariennes, une mondialisation par la marge », *Maghreb-Machrek*, n°185 : 13-36

Bonte P. 2001 *La montagne de fer*, Paris, Karthala.

Brhane M. 2000 « Histoires de Nouakchott : narrations de *hrâtîn* sur le pouvoir et l'identité », in (sous la direction de M. Villasante-de Beauvais) : *Groupes serviles au Sahara*, Paris, CNRS éditions : 195-234

Bisson V. 2006 « L'axe Zouérat-Nouadhibou, en Mauritanie : cap sur la mondialisation », in (J.F. Troin et al.) *Le Grand maghreb (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie, Tunisie). Mondialisation et construction des territoires*, Paris, Armand Colin : 354-358

Dia A. D. 2001 « Réseaux et groupes d'appartenance chez les pêcheurs migrants : le cas des Wolofs de N'Diago (Mauritanie), *Bulletin Scientifique du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches*, vol. XXVIII, juillet : 54-66

Lepine J. 2006 *Une marche en liberté - Emigration subsaharienne*, Paris : Maisonneuve & Larose.

Luhmann N. 2006 « Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives », in (sous la dir. d'A. Ogien et L. Quéré) : *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris, Economica, collection Etudes sociologiques : 9-22

Olivier de Sardan J. P. 1996 « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n° 63 : 97-116

Ould Ahmed Salem Z. 2001 « Tcheb-Tchib et compagnie. Lexique de la survie et figures de la réussite en Mauritanie », *Politique africaine*, n° 82 –juin : 78-100

Pian A. 2007 « Aventuriers sénégalais au Maroc et contournement des logiques étatiques ». Communication aux *8es Rencontres Méditerranéennes de la Recherche* (Institut européen de Florence), Montecatini (Italie), 21-24 mars.

Poutignat Ph. et Streiff-Fénart J. 2001 « Discours urbains et modes de dénomination des nouveaux territoires dans deux villes de Mauritanie », in (sous la dir. d'H. Rivière d'Arc) : *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, Ed. Unesco, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme : 211-234

Rodier C. 2006 « Emigration illégale : une notion à bannir », *Libération*, 13 juin.

Streiff-Fénart J. et Poutignat Ph. 2006 « De l'aventurier au commerçant transnational, trajectoires croisées et lieux intermédiaires à Nouadhibou (Mauritanie) », *Cahiers de la Méditerranée*, n°. 73, décembre : 129-149

Waldinger R. and D. Fitzgerald 2004 Transnationalism in Question, *American Journal of Sociology*, vol. 109, Number 5, March 2004 : 1177-95.